



## Rémunération de mon avocat

Par **Ssmiling**, le **14/02/2015** à **09:03**

le contrat passé avec mon avocat stipule que je dois lui régler un montant de 10% des sommes gagnées.

Je demande à la partie adverse le remboursement de certains frais engagés en raison de la procédure (avocat, huissier...) et des frais d'obsèques de mon fils.

Mon avocat peut-il me demander de lui attribuer 10% sur le remboursement de ces factures en plus des 10% dus sur le montant des indemnisations obtenues de la partie adverse ?

Par **alterego**, le **14/02/2015** à **11:24**

Bonjour

Oui. **Les honoraires de 10% seront calculés sur les sommes gagnées ou économisées** par le client à l'issue de la décision de justice ou d'une éventuelle transaction.

Cordialement

Par **Ssmiling**, le **14/02/2015** à **14:56**

Merci pour votre réponse rapide.  
Cordialement.